

II

*Le Ministre des Affaires étrangères du Canada à
l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas*

Ottawa, le 28 avril 2009

Note no JLAB 0038

Son Excellence W. J. P. Geerts
Ambassadeur
Ambassade du Royaume des Pays-Bas
Ottawa

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 mars 2009, en langues anglaise, néerlandaise et française.

Au nom du gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de confirmer que les dispositions exposées dans la lettre susmentionnée sont jugées acceptables et que votre lettre et la présente réponse constituent un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume des Pays-Bas, son entrée en vigueur étant fixée au premier jour du second mois suivant la date de réception de la dernière notification par laquelle l'une des Parties signifie à l'autre la satisfaction des exigences constitutionnelles.

Veillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Le ministre des Affaires étrangères,

L'honorable Lawrence Cannon, c.p., député